

Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Identificateur du produit: FA003 Baseboard Wax Stripper

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000010697

Restrictions conseillées

Utilisation du produit: Nettoyant

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

NOM DE LA SOCIETE: Pro-Link Canada
Adresse: Box 67082, 421 Richmond Road
Ottawa, Ontario K2A 4E4
Téléphone: 613-722-0798
Télécopie:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

Risques pour la Santé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux Catégorie 2A

Allergène cutané Catégorie 1

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur:	Danger
Mention de Danger:	Aérosol extrêmement inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques
Conseil de Prudence	
Prévention:	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Lavez vigoureusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Entreposage:	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination:	Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
2-Propanol, 1-propoxy-		1569-01-3	7 - 13%
2-Propanol, 1-(1-méthyl-2-propoxyéthoxy)-		29911-27-1	3 - 7%
Ethanol, 2-(2-butoxyéthoxy)-		112-34-5	1 - 5%
Propane		74-98-6	1 - 5%
Butane		106-97-8	1 - 5%
Oils, pine		8002-09-3	0.1 - 1%
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-(nonylphényl)-.omega.-hydroxy-, branched		68412-54-4	0.1 - 1%
Sodium hydroxide (Na(OH))		1310-73-2	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

- Ingestion:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
- Inhalation:** Sortir au grand air.
- Contact Cutané:** En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.
Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.
- Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Données non disponibles.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques.

Procédures de notification:	Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.
Mesures de Précautions Environnementales:	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:	Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:	Aérosol Niveau 1 Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source

Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2013)
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	10 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2013)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)

Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Sodium hydroxide (Na(OH))	Ceiling	2 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Sodium hydroxide (Na(OH))	CEILING	2 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Sodium hydroxide (Na(OH))	CEILING	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Sodium hydroxide (Na(OH))	CEILING	2 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Sodium hydroxide (Na(OH))	CEV	2 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Sodium hydroxide (Na(OH))	CEILING	2 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Sodium hydroxide (Na(OH))	Ceiling	2 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	STEL	35 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances

			chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	35 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	35 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ammonium hydroxide ((NH ₄)(OH))	STEL	35 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	25 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm 97 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethanol, 2-butoxy-	8 HR ACL	20 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	30 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm 97 mg/m ³	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2-butoxy-	TWA	20 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Phosphoric acid	STEL	3 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Phosphoric acid	TWA	1 mg/m ³	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Phosphoric acid	TWA	1 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et

			sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	3 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
	STEL	3 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Phosphoric acid	15 MIN ACL	3 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Phosphoric acid	TWA	1 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	8 HR ACL	1 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	3 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Phosphoric acid	STEL	3 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	1 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Phosphoric acid	STEL	3 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	1 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Protection du visage/des yeux: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains: Données non disponibles.

Autre: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Éviter le contact avec les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Liquide
Forme:	Aérosol pulvérisé
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Données non disponibles.
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	-104.44 °C
Taux d'évaporation:	Données non disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	Données non disponibles.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	3,792.1165 - 4,826.3301 hPa (20 °C)
Densité de vapeur:	Données non disponibles.
Densité:	Données non disponibles.
Densité relative:	Données non disponibles.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Données non disponibles.

Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d#auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Données non disponibles.
Produits de Décomposition Dangereux:	Données non disponibles.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d#exposition probables

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

Produit: ETAmél: 14,585.2 mg/kg

Cutané

Produit: ETAmél: 30,687.45 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-(1-methyl-

2-propoxyethoxy)- LC 50: > 20 mg/l

Ethanol, 2-(2-

butoxyethoxy)- LC 50 (Divers): > 20 mg/l

Propane LC 50: > 100 mg/l

LC 50: > 100 mg/l

Butane LC 50: > 100 mg/l

LC 50: > 100 mg/l

Oils, pine LC 50: > 20 mg/l

LC 50: > 5 mg/l

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), LC 50: > 5 mg/l

.alpha.-(nonylphenyl)- LC 50: > 20 mg/l

.omega.-hydroxy-,

branched

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-propoxy- DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): 300 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé

2-Propanol, 1-(1-methyl-2-propoxyethoxy)-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 13 Weeks): 150 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 90 d): 250 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie cutanée, 13 Weeks): > 2,000 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 90 - 120 d): 14 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Propane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Butane	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-, branched	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 90 d): 50 mg/kg Voie orale Références croisées de la substance support (analogue structural ou substitut), étude de poids de la preuve

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-propoxy-	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
2-Propanol, 1-(1-methyl-2-propoxyethoxy)-	in vivo (Lapin): Corrosif Résultat expérimental, étude clé
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)-	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude complémentaire
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-, branched	in vivo (Lapin): Effet irritant. Résultat expérimental, étude clé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-propoxy-	Lapin, 24 - 72 hrs: Irritant
2-Propanol, 1-(1-methyl-2-propoxyethoxy)-	Lapin, 24 - 72 hrs: Corrosif.
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)-	Lapin, 24 - 72 hrs: Très irritant
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-, branched	Lapin, 24 - 72 hrs: Effet irritant.
Sodium hydroxide (Na(OH))	Corrosif Lapin, 2 d: 10% d'hydroxyde de sodium - catégorie 1; Hydroxyde de sodium à 0,5% - Légèrement irritant pour les yeux

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-(1-methyl-2-propoxyethoxy)-	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)-	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-, branched	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:
Aucun composant cancérigène identifié

2-propoxyethoxy)-	étude clé
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)-	LC 50 (Lepomis macrochirus, 96 h): 1,300 mg/l Résultat expérimental, étude clé LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 2,400 mg/l Résultat expérimental, étude complémentaire
Propane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Butane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-, branched	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 0.323 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Sodium hydroxide (Na(OH))	LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): 125 mg/l Mortalité LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): < 180 mg/l Résultat expérimental, étude complémentaire

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-propoxy-	LC 50 (Daphnia magna, 24 h): > 100 mg/l Résultat expérimental, étude clé LC 50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l Résultat expérimental, étude clé
2-Propanol, 1-(1-methyl-2-propoxyethoxy)-	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): > 100 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)-	LC 50 (Daphnia magna, 48 h): +/- 1,743 mg/l QSAR QSAR, étude complémentaire
Butane	LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Oils, pine	EC 50 (48 h): < 10 mg/l estimation
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-, branched	LC 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 0.716 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Sodium hydroxide (Na(OH))	EC 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 34.59 - 47.13 mg/l L'intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),
.alpha.-(nonylphenyl)-
.omega.-hydroxy-,
branched

NOAEL (Oncorhynchus mykiss): +/- 6 µg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),
.alpha.-(nonylphenyl)-
.omega.-hydroxy-,
branched

NOAEL (Daphnia magna): 100 µg/l Résultat expérimental, étude clé

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité**Biodégradation**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanol, 1-propoxy- 91.5 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

2-Propanol, 1-(1-methyl-
2-propoxyethoxy)- 92 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Ethanol, 2-(2-
butoxyethoxy)- 85 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Propane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

Butane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Oils, pine Les gras et les huiles d'origine animale et végétale sont biodégradables.

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), 58.7 % (35 d) Détecté dans l'eau. Lecture croisée de la substance support
.alpha.-(nonylphenyl)- (analogue structural ou substitut), étude clé
.omega.-hydroxy-,
branched

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), Divers, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 37 Sédiment aquatique
.alpha.-(nonylphenyl)- Résultat expérimental, étude clé
.omega.-hydroxy-,
branched

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), Log K_{ow}: 4.03 - 4.39 20.5 °C non Résultat expérimental, étude
.alpha.-(nonylphenyl)- complémentaire
.omega.-hydroxy-,
branched

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

2-Propanol, 1-propoxy-	Données non disponibles.
2-Propanol, 1-(1-methyl-2-propoxyethoxy)-	Données non disponibles.
Ethanol, 2-(2-butoxyethoxy)-	Données non disponibles.
Propane	Données non disponibles.
Butane	Données non disponibles.
Oils, pine	Données non disponibles.
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-, branched	Données non disponibles.
Sodium hydroxide (Na(OH))	Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	—
EmS No.:	
Packing Group:	—
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non

Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

IMDG

N° ONU: UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport
Class: 2
Label(s): -
EmS No.:
Packing Group: -
Risques pour L'Environnement: Non
Polluant marin Non
Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

N° ONU: UN 1950
Nom d'expédition: Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport:
Class: 2.1
Label(s): -
Packing Group: -
Risques pour L'Environnement: Non
Polluant marin Non
Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux du Canada**Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)****Identité Chimique**

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),

#-(nonylphenyl)-#-

hydroxy-, branched,

phosphates

Poly(oxy-1,2-ethanediyl),

.alpha.-(nonylphenyl)-

.omega.-hydroxy-,

branched

Ethanol, 2-butoxy-

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée**

NPRI PT5	PropaneButaneEthanol, 2-butoxy-
----------	---------------------------------

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), #-(nonylphenyl)-#- hydroxy-, branched, phosphates
------	--

Gaz à effet de serre

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Non réglementé.
CA CDSII	Non réglementé.
CA CDSIII	Non réglementé.
CA CDSIV	Non réglementé.
CA CDSV	Non réglementé.
CA CDSVII	Non réglementé.
CA CDSVIII	Non réglementé.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

Inventaires:

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l#inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
IECSC:	Pas en en accord avec l#inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l#inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l#inventaire.
PICCS (PH):	En conformité avec les stocks
TSCA:	Pas en en accord avec l#inventaire.
NZIOC:	En conformité avec les stocks
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l#inventaire.
ONT INV:	Pas en en accord avec l#inventaire.
TCSI:	En conformité avec les stocks

16. Autres informations

Date de Publication:	10/07/2019
Date de la Révision:	Données non disponibles.
Version n°:	1.0
Autres Informations:	Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.